COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER

L'an deux mil vingt et un, le 8 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MARTY Paul, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : MARTY Paul, Joselyne EVANNO, David MARRE, Marie-Christine ANGEVIN, Nathalie PRADELS, Francine MAIA, Pierre MAUREL, Fernand CANTAGREL, Marie-Anne BALLIEU, Pascal WILLEMS, Thierry VERGNES, Jean MONTAT

Absent: Caroline MERIOT, Jérôme JASON

Procuration: Caroline MERIOT à Joselyne EVANNO et Jérôme JASON à Marie-Christine ANGEVIN

Secrétaire de séance : Joselyne EVANNO

ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 2 décembre est adopté à l'unanimité.

REVISION TRIENNALE DU LOYER DE LA CASERNE DE GENDARMERIE 2020-2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier du Groupement de gendarmerie de l'Aveyron, concernant la révision triennale du loyer de la caserne de Gendarmerie de la commune. Il précise que les services fiscaux ont évalué le nouveau loyer annuel à la somme de 42 561 €. Il demande aux conseillers de se prononcer sur ce nouveau montant afin de faire établir le projet d'avenant au bail destiné à constater la révision triennale. Cet avenant prendra effet au 16 novembre 2020.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de loyer annuel de 42561 € à compter du 16 novembre 2020 et autorise le maire à signer l'avenant au bail

TAUX DE PROMOTION : VOTE DES RATIOS POUR LE MANDAT

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaire pouvant être promu à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 13 janvier 2021, le maire propose à l'assemblée, de fixer un taux de 100 % le taux de promotion concernant tous les grades de tous les cadres d'emploi et ce pour la durée du mandat.

• Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité fixe à 100 % le taux de promotion concernant tous les grades de tous les cadres d'emploi et ce pour la durée du mandat.

AGENT NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET: HEURES SUPPLEMENTAIRES

HEURES SUPPLEMENTAIRES

Le maire propose de modifier la délibération n° 2019-043 du 13 novembre 2019 fixant les modalités d'attribution des heures complémentaires et supplémentaires dans la collectivité afin que les non titulaires à temps complet puisse bénéficier d'heures supplémentaires.

 Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le recours aux heures supplémentaires pour les agents non titulaires à temps complet

BUDGET ANNEXE BOUCHERIE: inscription budgétaire 2021 (libération caution locataire)

Le maire propose au conseil municipal d'ouvrir des crédits budgétaires au compte 165 (caution) du budget annexe boucherie, afin de rembourser la caution du locataire (310 €) ayant quitté l'appartement au 31 décembre 2020. En effet

les crédits prévus au budget 2020 (300 €) sont insuffisants. Il est proposé d'inscrire la somme de 650 € au compte 165 (dépenses d'investissement) au budget 2021.

• Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ouverture des crédits budgétaires au compte 165 (caution) du budget annexe boucherie 2021 pour un montant de 650 €.

MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE

Monsieur le Maire propose de formaliser la mise à disposition de M. David Nattes à l'EHPAD les genêts d'Or du Ségala et ce à compter du 1^{er} mars 2021 pour une durée de 3 ans renouvelable pour y exercer à temps non complet (17 h 30 par semaine), les fonctions d'agent d'entretien du bâtiment.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette mise à disposition.

APE ECOLE PUBLIQUE: SUBVENTION ANNUELLE ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Le maire propose au conseil municipal de préciser le montant de subvention annuelle accordée pour l'année scolaire 2020-2021 à l'association des parents d'élèves de l'école publique.

Il propose d'attribuer comme chaque année une subvention périscolaire de 23 € par enfant scolarisé. Les frais de transport piscine sont également pris en charge par la mairie.

Il est également proposé d'accorder une somme forfaitaire de 100 € pour les dépenses diverses de l'école. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'attribution des subventions suivantes, pour l'année scolaire 2020-2021, à l'association des parents d'élèves de l'école publique :

- o Subvention périscolaire : 644 €
- o Transport piscine : payé directement par la commune.
- o Subvention dépenses diverses école : 100 €

CREATION COMMISSION COMMUNALE « ADRESSAGE »

Le maire rappelle la décision de lancer l'adressage sur la commune (renumérotation des habitations de la commune). Il propose au conseil municipal de créer une commission communale « ADRESSAGE » afin de mener à bien cette opération. Le maire propose d'inclure l'ensemble du conseil municipal dans cette commission afin que chaque conseiller puisse traiter son secteur.

 Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une commission communale « ADRESSAGE » incluant l'ensemble du conseil municipal.

LOCATION ANCIEN ATELIER COMMUNAL DE LA COMBE JOLIE

Monsieur le Maire propose de louer l'ancien atelier communal, d'une surface d'environ 120 m2, situé dans la rue de la Combe Jolie. Il est proposé un loyer mensuel de 200 €. Il est spécifié que ce bâtiment sera loué avec un bail précaire.

➤ Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en location louer l'ancien atelier communal de la rue de la Combe Jolie avec un loyer mensuel de 200 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES PASSEJAIRES »

Le maire propose d'accorder à l'association de marcheurs « Les Passejaires » une subvention exceptionnelle de 2100 €pour l'ouverture d'un chemin de randonnée à Peyroles.

• Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2100 €pour l'ouverture d'un chemin de randonnée à Peyroles.

DEMOLITION DU BATIMENT « GRANGE D'YVON »

Le maire propose de démolir le bâtiment la « Grange d'Yvon » situé route de Rodez, qui est très vétuste.

Concernant le démantèlement du bâtiment, il a été réalisé une consultation pour le démontage et le don de la toiture. Après consultation, une personne s'est proposée pour réaliser cette opération. Un permis de démolir sera déposé à cet effet.

- Après délibération, le conseil municipal, à 1 voix contre, 2 abstentions et 10 voix pour, décide :
 - o de démolir le bâtiment la « Grange d'Yvon » situé route de Rodez, cadastré AB 532.
 - o autorise le démontage et l'enlèvement de la toiture par un privé
 - o autorise le maire à déposer un permis de démolir

AMENAGEMENT BOURG CENTRE

Monsieur le Maire propose de lancer une opération Bourg-centre avec l'aide du cabinet d'étude Aveyron Ingénierie.

 Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le lancement d'une étude Bourg-centre et sollicite l'assistance à maitrise d'ouvrage du cabinet d'étude Aveyron Ingénierie.

ENQUETE PUBLIQUE CHEMINS RURAUX 2020 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 2 juillet 2020 décidant de la vente de parties de chemins ruraux de la commune à des particuliers et le lancement de l'enquête publique réglementaire.

Il précise que l'enquête a eu lieu du 28 juillet au 12 août 2020 inclus. Il présente le rapport du commissaire enquêteur. L'enquête concernait plusieurs secteurs. Il propose au conseil de se prononcer sur chaque demande.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité donne les avis suivants :

<u>Chemin de Sérons</u>: avis favorable à la vente d'une partie du chemin au prix forfaitaire de 100 € et à l'achat au prix forfaitaire de 100 € de la nouvelle portion de chemin rural aménagée et bornée aux frais du demandeur. Il est précisé que tous les frais (bornage, travaux, notaire) sont à la charge du demandeur.

<u>Chemins des Canalettes</u>: Avis favorable à la vente d'une partie de chemins aux deux demandeurs, selon le bornage établi, au prix de 1 € le m²

Chemins de la castagnal grande : Avis favorable à :

- la prise en compte de la désaffectation de fait de la portion de chemin rural (parcelle J 1395) et son aliénation au prix de 1 € le m2
- l'achat du nouveau tracé tel qu'existant à ce jour (parcelle J 1392) comme voie de circulation ouverte au public en tant que chemin rural au prix de 1 € le m2

<u>Chemin du Ponteil</u>: Avis favorable à la vente de la portion de chemin rural au demandeur au prix de 3 € le m². Il est précisé que tous les frais de cette procédure seront pris en charge par les demandeurs (géomètre, notaire).

<u>Chemin du Prat de Cabrit :</u> M. Pierre MAUREL est sorti de la salle au moment de la discussion et du vote concernant le secteur du Prat de Cabrit. Avis défavorable à la vente de la portion de chemin rural du Prat de Cabrit.

Chemin du Rial: Avis défavorable à la vente de la portion de chemin rural du Rial.

Il est précisé qu'un courrier sera fait aux différents demandeurs avec copie de la délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Préparation du buget : Le maire présente les restes à réaliser du budget 2020 et le compte administratif.

Jeux extérieur pour l'école : David Marre présente le devis pour le jeux extérieur de l'école.

Vente d'un tracteur : Une annonce a été diffusée pour la vente d'un tracteur.

<u>Enquête publique</u>: Le docteur Roussille Jean-Michel demande une modification du chemin de Fontgrèzes. Une enquête publique sera lancée. Les personnes intéressées pour l'achat de parties chemins, peuvent se manifester auprès de la mairie.